

CAHIER DES CHARGES 2011

CROSS-COUNTRY

A LABEL FFA



Sommaire

1. Définition
2. Label National
3. Label Régional
4. Procédure de demande de label
5. Echancier d'envoi
6. Agents sportifs
7. Contrôle Antidopage
8. Règlement du Cross Country Tour National
- 9 Règlement du Classement Challenge National des Clubs de Cross Country
- 10 Règlement du Classement des Clubs

Annexes :

- Annexe 1 : Candidature label cross
- Annexe 2 : Fiche renseignement
- Annexe 3 : Fichier résultats à renvoyer
- Annexe 4 : Code Nation
- Annexe 5 : Fiche Jury
- Annexe 6 : Fiche Commande de Logica
- Annexe 7 : Candidature Cross Country Tour National

La Fédération Française d'Athlétisme a mis en place depuis 2004 un plan de relance du Cross-country à travers des **organisations nouvelles** que sont « *la Semaine Nationale du Cross-country* » et la création d'un circuit de grands Cross-country nationaux le « *Cross-country Tour National* »

En complément elle a créé le « *Challenge national des Clubs de Cross-country* ». (cf annexe 7)
Aussi, les cross labellisés compteront pour le Classement des clubs. (cf annexe 8)

La Fédération Française d'Athlétisme a créé en 2005 une labellisation des organisations de Cross-country afin de crédibiliser les cross français. Les labels vont devenir la clé de voûte du « Challenge National des clubs de Cross-Country » sachant que les Clubs marqueront les points de ce challenge sur les seules épreuves labellisées ainsi que sur les différents Championnats.

En contrepartie des labels, la Fédération Française d'Athlétisme assurera la promotion de l'ensemble des Cross-country labellisés à travers le calendrier des Cross à labels diffusé très largement sur le territoire et recommandera ces épreuves labellisées auprès des collectivités. Concernant les épreuves Internationales et nationales appartenant au « *Cross-country Tour National* » un espace publicitaire leur sera réservé dans l'agenda que publiera la Fédération.

1. DEFINITION DES FAMILLES DE CROSS-COUNTRY

1.1 Label FFA

- Epreuves se déroulant sur une, deux, trois journées consécutives ou plus,
- Conforme aux critères généraux du cahier des charges des Cross-country à labels.

Dans chacune de ces familles, les organisateurs peuvent prétendre aux Labels Régionaux ou Nationaux.



2. LABEL NATIONAL

2.1 Les conditions minimales sont :

- l'organisation doit être sollicitée par une structure de la FFA (Club, Comité ou Ligue),
- une participation d'au moins 800 coureurs lors de l'édition s'étant déroulée durant la période de référence,
- la mise en place d'un village des partenaires,
- la présence d'un animateur,
- la participation du milieu scolaire et universitaire dans son ensemble,
- l'organisation s'engage à gérer les résultats par l'intermédiaire de LOGICROSS et à envoyer, sous 48 heures, par e-mail à la FFA et votre LIGUE les classements, avec les numéros de licences, suivant les annexes 3 et 4,
- l'engagement de respecter l'ensemble des règlements de la FFA,
- le versement du droit d'inscription de 240 €,
- l'accord de la Ligue sur la demande de label,
- l'accord de la FFA sur la date proposée,
- l'organisateur s'engage à utiliser, dans sa communication, le logo des cross à labels, disponible sur le site de la FFA.

- 2.2 Vous avez la possibilité de bénéficier de l'inscription en ligne sur le site internet de la Fédération, www.athle.com.
- 2.3 Pour faciliter vos inscriptions, vous avez la possibilité de récupérer le fichier des licenciés de la FFA. Contacter la Direction des compétitions de la FFA.
- 2.4 Etablissement d'un bilan des performances de tous les clubs sur les épreuves à labels FFA et consultable sur le site internet de la Fédération par le grand public (Challenge National des Clubs étendu).
- 2.5 Intégration des cross labellisés au classement national des Clubs.



3. LABEL REGIONAL

- 3.1 Les conditions minimales (auxquelles la CNCHS peut éventuellement accorder des dérogations) sont :
 - l'organisation doit être sollicitée par une structure de la FFA (Club, Comité ou Ligue),
 - la présence souhaitée d'un animateur,
 - la participation du milieu scolaire dans son ensemble,
 - l'organisation s'engage à gérer les résultats par l'intermédiaire de LOGICROSS et à envoyer, sous 48heures, par email à la FFA et votre LIGUE les classements, avec les numéros de licence, suivant les annexes 3 et 4,
 - l'engagement de respecter l'ensemble des règlements de la FFA et de la CNCHS,
 - le versement du droit d'inscription d'un montant de 120 €,
 - l'accord de la Ligue sur la date proposée,
 - l'organisateur s'engage à utiliser, dans sa communication, le logo des cross à labels,
- 3.2 Vous avez la possibilité de bénéficier de l'inscription en ligne sur le site internet de la Fédération, www.athle.com.
- 3.3 Pour faciliter vos inscriptions, vous avez la possibilité de récupérer le fichier des licenciés de la FFA. Contacter la Direction des compétitions de la FFA.
- 3.4 Etablissement d'un bilan des performances de tous les clubs sur les épreuves à labels FFA et consultable sur le site internet de la Fédération par le grand public (Challenge National des Clubs étendu).
- 3.5 Intégration des cross labellisés au classement national des Clubs.

4. PROCEDURE DE DEMANDE DE LABEL

L'organisateur remplit le formulaire de candidature (annexes 1 et 2), et les transmet pour le 20 juillet 2010, au Président de la Ligue.

5. ECHEANCIER POUR L'ENVOI DES DOSSIERS

5.1 Seuls les dossiers complets seront pris en compte, s'ils comprennent :

- o La demande d'organisation (annexe 1),
- o La fiche de renseignements (annexe 2),
- o Un chèque correspondant au montant des droits d'organisation à l'ordre de la FFA,
- o Un classement complet 2009/2010 de l'épreuve.

5.2 Echéancier :

- Date limite d'envoi des dossiers à la Ligue pour le 20 juillet 2010.
- 31 juillet 2010 – Date limite de réception des dossiers à la FFA (après visa de la Ligue/Crchs).

Les dossiers non reçus à la FFA au-delà du 31 juillet 2010 ne seront pas pris en compte.

En raison des délais de composition et d'impression du calendrier des Cross labellisés, les dossiers ne respectant pas cet échéancier pourront être refusés.

6. LES AGENTS SPORTIFS

La liste des agents habilités à exercer en France est consultable sur le site internet de la FFA – www.athle.com

Chaque organisateur devra adresser à la Commission des Agents Sportifs de la FFA, dans le mois suivant la tenue de la manifestation, le tableau synthétique relatif aux agents sportifs. Ce tableau est téléchargeable sur le site Internet de la FFA dans la rubrique "agents sportifs". Le non-renvoi de ces informations pourra entraîner le non-renouvellement du label.

7. CONTROLE ANTIDOPAGE

Les participants aux courses Hors stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

Le Guide du médecin préleveur élaboré par le Ministère chargé des Sports contient des dispositions précisant les installations nécessaires au contrôle antidopage, contrôle encadré notamment par les articles R232-45 à R232-71 du Code du Sport.

Il y est notamment indiqué dans le Guide du Médecin Préleveur que « situé à proximité du lieu de la compétition, ce local (poste de contrôle antidopage) doit préserver d'une façon continue l'intimité du sportif et garantir de conditions de sécurité au cours de la collecte des échantillons ».

De plus, « avant le début de la compétition, le médecin ou préleveur assermenté, le délégué fédéral et l'organisateur s'assurent, si possible ensemble, que les installations prévues sont propres et adéquates ».

Un descriptif du poste de contrôle antidopage prévoit qu' « idéalement », il doit comprendre 3 espaces distincts : une salle d'attente, un bureau de travail et des toilettes.

La salle d'attente doit être :

- suffisamment grande pour accueillir les sportifs, les officiels, les accompagnateurs,
- être équipée de chaises ou de bancs,
- approvisionnée en boissons non alcoolisées sous emballage hermétique, si possible en verre,
- pourvue de sacs à déchets,
- journaux, revues, poste de télévision peuvent par ailleurs aider à créer une ambiance plus détendue.

Un bureau de travail muni de tables, chaises, lavabo, savon, essuie-mains et sacs à déchets.

Le bureau de travail est utilisé pour :

- choisir les différents flacons destinés au recueil des urines du sportif,
- permettre des manipulations et scellages des flacons après prélèvement,
- rédiger le procès-verbal de contrôle antidopage,
- stocker les échantillons de façon sécurisés.

Il doit pouvoir être verrouillé et son accès contrôlé.

Les toilettes doivent être assez vastes pour que le sportif et le médecin puissent s'y tenir ensemble. »

Les frais du délégué (déplacements) sont à la charge de l'organisateur,
Les frais du médecin ou du préleveur assermenté sont à la charge de la FFA ou de l'AFLD selon le demandeur.

8. Cross Country Tour National

1 PREAMBULE

La FFA reconduit pour la saison 2010-11, un Challenge National des Grands Cross-country dénommé "CROSS-COUNTRY TOUR NATIONAL".

La FFA coordonne l'ensemble du dispositif et garantit le respect du présent règlement.

2 OBJECTIFS

Afin de

- Coordonner le calendrier des cross les plus importants de la saison hivernale française afin de préparer au mieux les Championnats du Monde de Cross 2011
- Tenter de recréer une tendance cross au sein des clubs
- Créer une émulation auprès des athlètes de cross-country français

3 IDENTITE DU CANDIDAT-ORGANISATEUR

L'organisateur d'un cross du Cross-Country Tour National doit être obligatoirement une structure fédérale : Club, Comité Départemental ou Ligue Régionale.

4 IMPLICATION DE LA LIGUE REGIONALE

Au moment du dépôt de candidature, la Ligue Régionale sera appelée à formuler son avis et à désigner son Délégué au sein du Comité d'Organisation.

5 DEPÔT DE LA CANDIDATURE

La demande de candidature doit être formulée à la FFA, **AVANT LE 20 JUILLET 2010**

6 DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

- ◆ Identification de l'organisateur : nom de la structure fédérale et coordonnées de la personne physique responsable (adresse, téléphone, télécopie, adresse du courrier électronique),
- ◆ présentation d'un projet de budget de la manifestation,
- ◆ proposition de date
- ◆ projet de programme,
- ◆ accord de la Ligue Régionale.
- ◆ Les cross candidats doivent avoir sollicité une labellisation de niveau National de leur épreuve

7 COORDINATION

La coordination sera assurée par la Direction des Organisations de la FFA.

8 DECISION DE LA FFA

La FFA informera chaque candidat organisateur de la suite réservée à sa demande.

9 DEFINITION DU CROSS-COUNTRY TOUR NATIONAL

9.1 *Ce Challenge regroupe 12 à 15 cross qui seront été retenus en fonction des critères suivants :*

- répartition géographique
- nombre de participants
- notoriété
- antériorité

9.2 *A ceux-ci s'ajoutent :*

- Les Championnats d'Europe 2010
- Les Championnats de France 2011
- Les Championnats du Monde 2011

Les organisateurs de ces cross s'engagent à présenter une compétition à caractère international groupant au minimum 15 athlètes "classés" (cf. § 17) (6 femmes et 9 hommes) ainsi que la présence d'athlètes d'au moins 3 pays étrangers en plus des athlètes français.

Il est précisé que seuls sont considérés comme représentant d'un pays étranger, les athlètes pour lesquels une invitation à leur fédération a transité par la FFA via la Ligue Régionale (art. 126-128) des règlements généraux.

Seuls les Cross Longs (Elite ou AS Hommes et Femmes) sont pris en compte dans les épreuves comptant pour le classement du Cross Country Tour National.

10 LISTE DES ATHLETES

La liste des athlètes à inviter prioritairement sera adressée par le DTN aux organisateurs, avant septembre 2010.

Cette liste mentionnera les coordonnées des athlètes à inviter. **Ces invitations n'engagent pas l'organisateur sur des droits financiers à accorder aux athlètes, l'organisateur reste maître de son plateau et d'offrir ou non des droits d'image aux athlètes invités.**

11 INVITATION AUX ATHLETES

L'organisateur devra lancer ses invitations en précisant les conditions financières qui tiendront compte des consignes ci-après.

Il adressera à la Direction des Organisations, copie de la circulaire et des conditions financières proposées à chaque athlète ainsi que la liste des athlètes invités. Ces documents seront diffusés en interne au DTN.

- ◆ **À J-40**, l'organisateur et la Direction des Organisations de la FFA feront un état de la situation,
- ◆ **À J-15**, l'organisateur sera libre du choix des athlètes à inviter

12 FRAIS DE TRANSPORT ET DE SEJOUR

L'invitation adressée aux athlètes, précisera la prise en charge, par l'organisateur, des frais de voyage et de séjour.

- ◆ Tarif SNCF 2^{ème} classe au minimum,
- ◆ en fonction de leur lieu d'origine, frais de route, à moins que l'organisateur ne prévoise un transport de groupe train ou avion,
- ◆ la prise en charge des frais de séjour sur place (repas et hôtel) pour une durée minimale et maximale à préciser dans la circulaire d'invitation,
- ◆ la circulaire devra préciser la nature de l'hébergement (collectif, CREPS ou similaire, individuel, hôtel, ...).

13 PRIMES

L'organisateur s'engage à régler par chèque directement aux athlètes les sommes dues.

Le paiement de ces primes devra intervenir, au plus tard, 6 semaines après la date du cross, et sous réserve de contrôle antidopage négatif.

14 COUVERTURE SANITAIRE

L'organisateur prévoira la présence de matériel ainsi que toute personne ou organisme qualifié, pour assurer les premiers soins appropriés aux besoins de la compétition.

15 CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Les participants aux courses Hors stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

Le Guide du médecin préleveur élaboré par le Ministère chargé des Sports contient des dispositions précisant les installations nécessaires au contrôle antidopage, contrôle encadré notamment par les articles R232-45 à R232-71 du Code du Sport.

Il y est notamment indiqué dans le Guide du Médecin Préleveur que « situé à proximité du lieu de la compétition, ce local (poste de contrôle antidopage) doit préserver d'une façon continue l'intimité du sportif et garantir de conditions de sécurité au cours de la collecte des échantillons ».

De plus, « avant le début de la compétition, le médecin ou préleveur assermenté, le délégué fédéral et l'organisateur s'assurent, si possible ensemble, que les installations prévues sont propres et adéquates ».

Un descriptif du poste de contrôle antidopage prévoit qu' « idéalement, il doit comprendre 3 espaces distincts : une salle d'attente, un bureau de travail et des toilettes.

La salle d'attente doit être :

- suffisamment grande pour accueillir les sportifs, les officiels, les accompagnateurs,
- être équipée de chaises ou de bancs,
- approvisionnée en boissons non alcoolisées sous emballage hermétique, si possible en verre,
- pourvue de sacs à déchets,
- journaux, revues, poste de télévision peuvent par ailleurs aider à créer une ambiance plus détendue.

Un bureau de travail muni de tables, chaises, lavabo, savon, essuie-mains et sacs à déchets.

Le bureau de travail est utilisé pour :

- choisir les différents flacons destinés au recueil des urines du sportif,
- permettre des manipulations et scellages des flacons après prélèvement,
- rédiger le procès-verbal de contrôle antidopage,
- stocker les échantillons de façon sécurisés.

Il doit pouvoir être verrouillé et son accès contrôlé.

Les toilettes doivent être assez vastes pour que le sportif et le médecin puissent s'y tenir ensemble. »

Les frais du délégué (déplacements) sont à la charge de l'organisateur,
Les frais du médecin ou préleveur assermenté sont à la charge de la FFA ou de l'AFLD selon le demandeur.

16 DELEGATION FEDERALE

L'organisateur s'engage à accueillir les personnes suivantes :

- ◆ le Président de la FFA ou son représentant,
- ◆ le Directeur Technique National ou son représentant,
- ◆ le Président de la CNCHS ou son représentant,
- ◆ le Directeur des compétitions ou son représentant,
- ◆ le Délégué Fédéral au contrôle antidopage,
- ◆ le Délégué de la Ligue Régionale.

La désignation de ces personnes sera confirmée à l'organisateur au plus tard quinze jours avant la date du cross.

17 ATHLETES CLASSES

Les athlètes à inviter sont les athlètes "classés" lorsqu'ils remplissent l'une des conditions ci-après :

17.1 *Classement aux Championnats du Monde*

Pour la première année :

Avoir été classé dans les 50 premiers des épreuves seniors (Hommes et Femmes) des Championnats du Monde 2010.

17.2 *Classement aux Championnats d'Europe*

Avoir été classé dans les 30 premiers des épreuves seniors (Hommes et Femmes) des Championnats d'Europe 2009

17.3 *Classement aux Championnats de France*

Être Français et avoir été classé dans les 10 premiers des épreuves seniors (Hommes et Femmes) du dernier Championnat de France de Cross 2010.

17.4 *Classement dans les bilans mondiaux*

Avoir figuré dans les 20 premiers des bilans mondiaux (IAAF) 2009 et 2010 des épreuves suivantes :

Hommes : 1500 m – 3000 m - 5000 m – 10000 m – 3000 m Steeple – Semi-Marathon - Marathon

Femmes : 1500 m – 3000 m - 5000 m – 10000 m – 3000 m Steeple – Semi-Marathon - Marathon

Une liste des athlètes répondant à ces critères sera établie par la DTN/FFA.

18 ATTRIBUTION DE POINTS AUX ATHLETES

Seuls les cross du "Cross-country Tour National" ouvriront droit pour les athlètes à l'attribution de points, ainsi que les Championnats de France, d'Europe et du Monde de Cross.

18.1 Points attribués lors des Cross du "Cross-country Tour National"

Dans chacun des cross figurant au paragraphe 9.1, les 15 premiers athlètes français (ou athlètes étrangers licenciés dans un club français) marqueront les points suivants :

1^{er} : 25 pts – 2^{ème} : 20 pts – 3^{ème} : 17 pts – 4^{ème} : 14 pts – 5^{ème} : 12 pts – 6^{ème} : 10 pts –
7^{ème} : 9 pts – 8^{ème} : 8 pts – 9^{ème} : 7 pts – 10^{ème} : 6 pts – 11^{ème} : 5 pts – 12^{ème} : 4 pts – 13^{ème} : 3
pts – 14^{ème} : 2 pts – 15^{ème} : 1 pts

(En ce qui concerne les féminines, seules les athlètes seniors et vétérans pourront participer au challenge)

18.2 Points attribués lors **des Championnats de France**

Les Championnats de France seniors (Hommes et Femmes) attribueront des points doublés soit respectivement :

50 pts – 40 pts – 34 pts – 28 pts – 24 pts – 20 pts – 18 pts – 16 pts – 14 pts – 12 pts – 10 pts –
8 pts – 6 pts – 4 pts et 2 pts.

18.3 Points attribués lors **des Championnats du Monde**

Les Championnats du Monde de Cross attribueront aux athlètes des équipes de France (Hommes et femmes) des points suivant le barème suivant :

Pour un titre de Champion du Monde :	100 pts
Pour une place de 2 ^{ème} :	80 pts
Pour une place de 3 ^{ème}	60 pts
De la 4 ^{ème} à la 20 ^{ème} place	40 pts
De la 21 ^{ème} à la 40 ^{ème} place	30 pts
De la 41 ^{ème} à la 60 ^{ème} place	20 pts
Tout athlète classé après la 60 ^{ème} place	10 pts

18.2 Points attribués lors **des Championnats d'Europe**

Les Championnats d'Europe de Cross attribueront aux athlètes des équipes de France (Hommes et femmes) des points suivant le barème suivant :

Pour un titre de Champion d'Europe :	80 pts
Pour une place de 2 ^{ème} :	60 pts
Pour une place de 3 ^{ème}	50 pts
De la 4 ^{ème} à la 20 ^{ème} place	30 pts
De la 21 ^{ème} à la 40 ^{ème} place	20 pts
De la 41 ^{ème} à la 60 ^{ème} place	10 pts
Tout athlète classé après la 60 ^{ème} place	5 pts

19 INVITATION ET CLASSEMENT DES ATHLETES

19.1 *Invitations*

Les organisateurs des cross devront adresser une invitation aux 10 meilleurs crossmen (Hommes et Femmes) français désignés par la FFA ; ces derniers devront répondre au moins un mois avant la date de la compétition.

19.2 *Classement final*

Le classement final du Challenge se fera par addition des quatre meilleures performances réalisées dans les cross parmi ceux figurant au § 9.1 et 9.2.

Pour prétendre aux prix attribués, les athlètes auront dû participer **au minimum** à 4 cross choisis parmi ceux figurant au § 9.1.

19.3 *Les ex- æquo*

Si à l'issue de la saison 2010-11 plusieurs athlètes totalisaient le même nombre de points, ils seraient départagés par :

- 1/- Leur classement respectif aux Championnats du Monde de cross
- 2/- si aucun des athlètes ex-æquo n'a participé aux Championnats du Monde, l'athlète le mieux classé aux Championnats de France prendra l'avantage sur le ou les autres ex-æquo.

20 PRIMES DE NOTORIETE OU DROITS D'IMAGE

Elles sont à l'initiative des organisateurs

21 OBLIGATIONS DES ORGANISATEURS

21.1 *Diffusion des résultats*

Les organisateurs devront adresser à la FFA le lendemain de leur épreuve et au plus tard avant 10 heures par e-mail le classement intégral des Courses des As (Hommes et Femmes), selon un format informatique compatible avec le logiciel fédéral (voir annexe Ci-joint).

21.2 *Résultats complets*

Les classements complets des cross figurant au calendrier du "Cross-country Tour National" devront parvenir à la FFA dans le courant de la semaine suivant la compétition, selon un format informatique compatible avec le logiciel fédéral (Logica Cross).

22 SAISON 2010-2011

- Les cross de l'ELITE qui ne rempliraient pas les clauses du présent règlement seront exclus pour la saison 2011-2012.

23 LES AGENTS SPORTIFS

La liste des agents habilités à exercer en France est consultable sur le site internet de la FFA – www.athle.com

Chaque organisateur devra adresser à la Commission des Agents Sportifs de la FFA, dans le mois suivant la tenue de la manifestation, le tableau synthétique relatif aux agents sportifs. Ce tableau est téléchargeable sur le site Internet de la FFA dans la rubrique "agents sportifs". Le non-renvoi de ces informations pourra entraîner le non renouvellement du label.

9 CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS DE CROSS-COUNTRY 2011

Le challenge se déroulera du 1^{er} novembre 2010 au jour du championnat de France de cross. **Ne seront pris en compte que les licences compétitions.**

1.1 Généralités

Le challenge National des clubs en Cross-country s'effectue uniquement sur les Cross labellisés ainsi que tous les championnats (départementaux, régionaux, ½ finale des Championnats de France et Championnats de France)

Le classement s'effectue uniquement sur les Clubs maîtres et ceux-ci sont classés sur les 6 cross au maximum qui auront rapporté le plus de points

Il est tout à fait possible de gérer les cross avec les Sections locales, celles-ci apporteront leurs points aux Clubs maîtres dans la limite des participations ci-dessus.

Un athlète ne pourra participer qu'à une course dans la même compétition.

1.2 Épreuves prises en compte pour le classement

Toutes les épreuves comptent dans le classement (Cross longs et Cross Courts), mais uniquement à partir de la catégorie Benjamin(e)s. Seuls les cross suivants sont pris en compte pour l'établissement du classement :

- Championnats Départementaux ;
- Championnats Régionaux ;
- 1/2 Finales des Championnats de France ;
- Les Championnats de France ;
- Cross labellisés

1.3 Attribution des points individuels

Chaque athlète, selon sa catégorie d'âge, se voit attribuer le nombre de points suivants :

- Benjamin 1 point
- Minime 2 points
- Cadet 4 points
- Junior 5 points
- Espoir 5 points
- Senior 2 points
- Vétéran 1 point

1.4 Attribution des points par équipes

Le système informatique comptabilisera le nombre d'athlètes d'un même club maître de la même catégorie et du même sexe participant à la compétition et déterminera le nombre d'équipes de 4 athlètes. (même s'ils ne sont pas dans la même course)
Les espoirs, seniors et vétérans seront intégrés dans une même équipe.

- Benjamins 2 points
- Minimes 4 points
- Cadets 8 points
- Juniors 10 points
- Espoirs/Seniors/Vétérans 3 points

1.5 Coefficients multiplicateurs selon le niveau de compétition :

- Championnats Départementaux coefficient 4
- Championnats Régionaux coefficient 3
- 1/2 finales des Championnats de France coefficient 2
- Championnats de France coefficient 1
- Cross « labellisés » des Ligues coefficient 2



10 CLASSEMENT CROSS INDIVIDUELS COMPTANT POUR LE CLASSEMENT DES CLUBS

Ce classement concerne uniquement les licenciés ATHLE COMPETITION.

MODE DE CALCUL

Compétitions prises en compte et coefficients de pondération

Championnats de tous niveaux :

- coefficient 1 pour les Championnats départementaux et les Championnats régionaux
- coefficient 3 pour les Championnats Pré-France
- coefficient 5 pour les Championnats de France

Cross labellisés par la FFA :

- coefficient 1 pour les Labels régionaux
- coefficient 2 pour les Labels nationaux et pour les cross du Circuit Tour National

Nombre de participations prises en compte :

- les 4 meilleures pour les catégories CA à V1
- les 3 meilleures pour les catégories BE, MI et V2, V3 et V4

NOMBRE DE POINTS ATTRIBUES

Le nombre de points attribués, dans une course donnée, dépend du nombre d'athlètes classés, par catégories d'âges :

Exemple : si 200 arrivants, le 1er a 200 points et le 200ème 1 point

NIVEAUX ATTRIBUES

* Les niveaux IA et IB sont réservés aux athlètes Espoirs et Seniors sélectionnés pour une compétition internationale – Niveau IA : Catégorie Senior - Niveau IB : Catégorie Espoir

- Le niveau IA est attribué si l'athlète termine, au classement individuel, dans les 3 premières places lors du Championnat d'Europe de Cross ou s'il termine dans les 24 premiers individuels lors du Championnat du Monde de Cross.

- Le niveau IB est attribué si l'athlète termine dans les 12 premiers individuels lors du Championnat d'Europe de Cross ou s'il termine dans les 50 premiers individuels lors du Championnat du Monde de Cross.

* Les autres niveaux sont déterminés en fonction du classement du Challenge Cross Individuels, après que celui-ci ait été modifié en y retirant les athlètes ayant obtenu les niveaux IA ou IB.

Les Juniors ne peuvent obtenir, au maximum, un niveau N1.

* Les niveaux suivants se font par catégories et par tranches égales :

- N1 à D8 : Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Vétérans
- IR1 à D8 : Minimes
- R1 à D8 : Benjamins
- D1 à D8 : Vétérans 2
- D3 à D8 : Vétérans 3
- D4 à D8 : Vétérans 4

MODALITES DE PRISE EN COMPTE DES PERFORMANCES

Actuellement, compte tenu de la spécificité saisonnière du cross, le Challenge Cross Individuels se calcule sur la période du 1er novembre à fin mars (date du Championnat du Monde de Cross).

L'athlète est classé dans le Challenge Cross Individuels dans la catégorie qui est la sienne au moment du classement final.

Les points acquis sont attribués au Club dans lequel est licencié l'athlète lors de la dernière compétition du Challenge de Cross Individuels.

CANDIDATURE A LA RECONNAISSANCE D'ÉPREUVES DE CROSS-COUNTRY 2010-11

Structure FFA, support de l'organisation (à remplir obligatoirement)

Comité d'Organisation (si différent)

N° du club FFA :

Nom du Club FFA :

La Ligue (si organisatrice) :

Le CDA (si organisateur) :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphones :Télécopies :

Travail :

Travail :

Domicile :

Domicile :

E-mail :

Portable :

1. Reconnaît avoir pris connaissance de la circulaire relative aux épreuves de cross-country à Labels 2010-11 et demande l'inscription de l'épreuve :

Nom de l'épreuve :Date : Lieu exact de l'épreuve :LABEL NATIONAL LABEL REGIONAL

Suivant la définition des familles des Cross-country (points 2 et 3).

2. S'engage à respecter l'ensemble des règlements IAAF, FFA et l'intégralité du cahier des charges
3. Joint à cette demande un chèque à l'ordre de la FFA de :

MONTANT :	Euros
-----------	-------

4. Envoie cette demande à sa Ligue Régionale avant le **20 juillet 2010**.

Date

Signature

Cachet de la structure FFA organisatrice

Date de réception à la Ligue	Avis et signature du Président de la Ligue ou CRCHS

A COMPLETER DE FACON EXHAUSTIVE et
A ADRESSER A VOTRE LIGUE REGIONALE



Partenaires Principaux de la Fédération Française d'Athlétisme



FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES EPREUVES CANDIDATES
A UN LABEL NATIONAL OU REGIONAL

NOM DE L'EPREUVE :

Lieu : Date :

Courses proposées au programme :

.....

.....

Nombre d'arrivants de la dernière édition (par course) :

Joindre un classement complet de l'épreuve de 2009-10.

.....

PERSONNE A CONTACTER POUR LES ENGAGEMENTS :

Nom / Prénom :

Adresse :

Cp : Ville :

Tél : Fax :

Email : Site Internet : http://

**A COMPLETER DE FACON EXHAUSTIVE ET
A RENVOYER A VOTRE LIGUE REGIONALE**



Partenaires Principaux de la Fédération Française d'Athlétisme



FICHER RESULTATS A ENVOYER A LA FFA

Le système de gestion des performances a été mis en place à la Fédération Française d'Athlétisme, regroupant les résultats piste, salle, cross, route dans une base unique de performances.

Afin de pouvoir :

Récupérer les résultats de votre épreuve pour :

- Etablir la liste des qualifiés aux Championnats de France,
- Réaliser une compilation des fichiers des performances pour les recherches,
- Etablir un bilan des performances Elaborer « Athlérama » (annuaire statistiques relatant toutes les performances de niveau national et au-dessus)
- Etablir le classement du Challenge des clubs, et le classement du Cross Country Tour,
- Comptabiliser les officiels de cette épreuve (saisie obligatoire du jury sur le fichier informatique)

Vous devez adresser sous 48 heures à :

- **La FFA, CNCHS, 33, Avenue Pierre de Coubertin, 75640 Paris Cedex 13**
Tél : 01 53 80 70 63 - Email : resultats.cnchs@athle.org
- Et à votre **CRCHS et Ligue**

Un fichier informatique NXTR

Gestion informatique des résultats :

La gestion des résultats doit obligatoirement être réalisée avec Logica Cross / Route.

Il est indispensable de saisir le n° des Clubs et de séparer les résultats par catégories d'âges et sexes.

La séparation des résultats par catégories et sexes est prévue par Logica :

- il est impératif de cocher la case 'Prise en compte dans le challenge National des cross'. Cette coche est très importante puisque c'est celle-ci qui indiquera au SI-FFA PERF que le cross doit être pris en compte dans le classement National. Si cette case est cochée, Logica scinde les courses multi catégories en plusieurs courses mono Catégories (conformément au règlement).

- Il est impératif alors de vérifier si le paramètre 'Cross Court' ou 'Cross Long' est bien spécifié sur les courses SE M et SE F.

- La coche Club maître ou section locale dans Logica n'a pas d'impact sur le challenge puisque c'est le SI-FFA qui dans tous les cas recalculera le nombre d'équipes par course.

CODES NATIONS

PAYS	CODE	PAYS	CODE	PAYS	CODE	PAYS	CODE
AFGHANISTAN	AFG	DANEMARK	DEN	KOWEIT	KUW	PORTO RICO	PUR
ANTILLES NEERLANDAISES	AHO	DJIBOUTI	DJI	LAOS	LAO	POLYNESIE FRANCAISE	PYF
ANGUILLA	AIA	DOMINIQUE	DMA	LETTONIE	LAT	QATAR	QAT
ALBANIE	ALB	REPUBLIQUE DOMINICAINE	DOM	LIBYE	LBA	ROUMANIE	ROM
ALGERIE	ALG	EQUATEUR	ECU	LIBERIA	LBR	AFRIQUE DU SUD	RSA
ANDORRE	AND	EGYPTE	EGY	SAINTE-LUCIE	LCA	RUSSIE	RUS
ANGOLA	ANG	ERYTHREE	ERI	LESOTHO	LES	RWANDA	RWA
ANTIGUA	ANT	EL SALVADOR	ESA	LIBAN	LIB	SAMOA OCCIDENTALES	SAM
ARGENTINE	ARG	Espagne	ESP	LIECHTENSTEIN	LIE	SERBIE ET MONTENEGRO	SCG
ARMENIE	ARM	ESTONIE	EST	LITUANIE	LTU	SENEGAL	SEN
ARUBA	ARU	ETHIOPIE	ETH	Luxembourg	LUX	SEYCHELLES	SEY
SAMOA AMERICAINES	ASA	FIDJI	FIJ	MACAO	MAC	SINGAPOUR	SIN
AUSTRALIE	AUS	FINLANDE	FIN	MADAGASCAR	MAD	SAINT KITTS ET NEVIS	SKN
Autriche	AUT	France	FRA	MAROC	MAR	SIERRA LEONE	SLE
AZERBAIDJAN	AZE	MICRONESIE	FSM	MALAYSIE	MAS	SLOVENIE	SLO
BAHAMAS	BAH	GABON	GAB	MALAWI	MAW	SAINT-MARIN	SMR
BANGLADESH	BAN	GAMBIE	GAM	MOLDAVIE	MDA	ILES SALOMON	SOL
BARBADE	BAR	GRANDE BRETAGNE / IRLANDE NORD	GBR	MALDIVES	MDV	SOMALIE	SOM
BURUNDI	BDI	GUINEE-BISSAU	GBS	Mexique	MEX	SRI LANKA	SRI
Belgique	BEL	GEORGIE	GEO	MONGOLIE	MGL	REP. DE SAO TOME ET PRINCIPE	STP
BENIN	BEN	GUINEE-EQUATORIALE	GEQ	EX. REP. YUGOSLAVE MACEDOINE	MKD	SOUDAN	SUD
LES BERMUDES	BER	Allemagne	GER	MALI	MLI	SUISSE	SUI
BHOUTAN	BHU	GHANA	GHA	MALTE	MLT	SURINAME	SUR
BOSNIE HERZEGOVINE	BIH	GIBRALTAR	GIB	MONTERRAT	MNT	REPUBLIQUE SLOVAQUE	SVK
BELIZE	BIZ	GRECE	GRE	MONACO	MON	SUEDE	SWE
BELARUS	BLR	GRENADE	GRN	MOZAMBIQUE	MOZ	SWAZILAND	SWZ
BOLIVIE	BOL	GUATEMALA	GUA	ILE MAURICE	MRI	SYRIE	SYR
BOTSWANA	BOT	GUINEE	GUI	ILES MARSHALL	MSH	TAHITI	TAH
BRESIL	BRA	GUAM	GUM	MAURITANIE	MTN	TANZANIE	TAN
BAHREIN	BRN	GUYANE	GUY	MYANMAR	MYA	TONGA	TGA
BRUNEI	BRU	HAITI	HAI	NAMIBIE	NAM	THAILANDE	THA
BULGARIE	BUL	HONG KONG - CHINE	HKG	NICARAGUA	NCA	TADJIKISTAN	TJK
BURKINA FASO	BUR	HONDURAS	HON	PAYS BAS	NED	TURKMENISTAN	TKM
REPUBLIQUE CENTRE AFRICAINE	CAF	HONGRIE	HUN	NEPAL	NEP	ILES TURKS ET CAICOS	TKS
CAMBODGE	CAM	INDONESIE	INA	ILE NORFOLK	NFI	TIMOR ORIENTAL	TLS
CANADA	CAN	INDE	IND	NIGERIA	NGR	TOGO	TOG
ILES CAIMANS	CAY	REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN	IRI	NIGER	NIG	CHINESE TAIPEI	TPE
CONGO	CGO	Irlande	IRL	ILES MARIANES	NMA	TRINITE ET TOBAGO	TRI
TCHAD	CHA	IRAK	IRQ	NORVEGE	NOR	TUNISIE	TUN
CHILI	CHI	ISLANDE	ISL	NAURU	NRU	TURQUIE	TUR
REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE	CHN	ISRAEL	ISR	NOUVELLE ZELANDE	NZL	EMIRATS ARABES UNIS	UAE
COTE D'IVOIRE	CIV	ILES VIERGES	ISV	OMAN	OMN	OUGANDA	UGA
CAMEROUN	CMR	Italie	ITA	PAKISTAN	PAK	UKRAINE	UKR
REP. DEMOCRATIQUE DU CONGO	COD	ILES VIERGES BRITANNIQUES	IVB	PANAMA	PAN	URUGUAY	URU
ILES COOK	COK	JAMAIQUE	JAM	PARAGUAY	PAR	ETATS UNIS d'AMERIQUE	USA
COLOMBIE	COL	JORDANIE	JOR	PEROU	PER	OUZBEKISTAN	UZB
COMORES	COM	JAPON	JPN	PHILIPPINES	PHI	VANUATU	VAN
ILES DU CAP VERT	CPV	KAZAKSTAN	KAZ	REP. DEMOCRATIQUE DE COREE	PKR	VENEZUELA	VEN
COSTA RICA	CRC	KENYA	KEN	PALESTINE	PLE	VIETNAM	VIE
CROATIE	CRO	KIRGHIZSTAN	KGZ	PALAU	PLW	SAINT-VINCENT	VIN
CUBA	CUB	KIRIBATI	KIR	PAPOUASIE-NOUVELLE GUINEE	PNG	REPUBLIQUE DU YEMEN	YEM
CHYPRE	CYP	COREE	KOR	POLOGNE	POL	YUGOSLAVIE	YUG
REPUBLIQUE TCHEQUE	CZE	ARABIE SAOUDITE	KSA	Portugal	POR	ZAMBIE	ZAM
						ZIMBABWE	ZIM



FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLETISME

JURY DES EPREUVES A LABEL NATIONAL OU REGIONAL

NOM DE LA COURSE :

LIEU : DATE :

LIGUE : DEPARTEMENT :

FONCTION	NOM ET PRENOM	QUALIFICATION	LICENCE	CLUB
Directeur de Course				
Juge Arbitre				
Chronométrateur Général				
Officiel Logica				
Classeur				
Délégué Antidopage				
Starter				
Responsable arrivée				
Responsable départ				

A renvoyer 8 jours avant l'épreuve à votre Ligue et copie aux officiels Juges Arbitres de CHS et par internet à l'officiel logica joint aux résultats

Visa de l'organisation

Le

Visa de la Ligue

Le





LOGICA CROSS-ROUTE

FORMULAIRE DE COMMANDE

23.1 I- PRESENTATION

•But :
Uniformité dans le format des résultats, facilité de transfert des résultats vers la Fédération Française d'Athlétisme, Internet.

•En utilisant ce logiciel vous pourrez :

1. Gérer entièrement votre compétition, saisie des engagés, éditions des séries, et des résultats.
2. Récupérer un fichier de résultats qui peut directement être transmis sur internet.

23.2 II- MATERIEL NECESSAIRE

- Microsoft Windows 98 (ou supérieur) ou Microsoft Windows NT 4.0 (ou supérieur),
- PC Pentium avec 32 Mo de RAM (64 Mo pour Windows NT)
- Ecran VGA (ou supérieur),
- Souris,
- Lecteur de CD-ROM pour l'installation,
- Place disque 40 Mo.

23.3 III- COMMENT VOUS LE PROCURER

Pour cela, il vous suffit de nous retourner ce formulaire après l'avoir rempli.

Attention : si votre club n'est pas affilié à la FFA, le tarif est de **100 euros**, toujours pour un abonnement annuel.

LOGICA CROSS-ROUTE

Premier abonnement - Renouvellement

Nom :	Prénom :	N° Licence :
Structure (<input type="checkbox"/> Lig, <input type="checkbox"/> CD, <input type="checkbox"/> Club) :		N° : _ _ _ _ _
Adresse (pour envoi du logiciel) :		
Téléphone 1:	Téléphone 2 :	
Télécopie :	E-mail :	
Code d'accès SIFFA de l'Officiel Logica :		
Nombre d'exemplaire(s) :	Prix : x =Euros	

DATE :

SIGNATURE :



CROSS COUNTRY TOUR NATIONAL 2010 - 2011

NOM DE L'EPREUVE : _____

DATE DE L'EPREUVE : _____

Nom Prénom du responsable : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Portable : _____ Fax : _____

E-mail _____

Lieu de l'Epreuve :

Adresse

Téléphone

Nombre de participants en 2009-2010 :

EPREUVES PROPOSEES (joindre le programme de l'épreuve si possible):

MASCULINES :

FEMININES :

AVIS DE LA LIGUE REGIONALE OU CRCHS :

NOM DU DELEGUE DE LA LIGUE OU CRCHS

VISA DE LA LIGUE REGIONALE OU CRCHS Fait le

A remplir et à retourner, impérativement avant le 20 JUILLET 2010**FFA – CNCHS – 33, avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS Cedex 13**Le Club, Comité Départemental, Ligue Régionale, CRCHS

Dépose la candidature du Cross-country dont les coordonnées figurent ci-après, et s'engage à respecter l'intégralité du règlement du Cross-country Tour National et l'ensemble des règlements IAAF et FFA

Fait à _____ le _____

Signature de l'Organisateur de l'épreuve



Partenaires Principaux de la Fédération Française d'Athlétisme



INSCRIPTIONS EN LIGNE

Avec la FFA, Tous en ligne pour prendre le départ !

La Fédération Française d'Athlétisme vient à nouveau d'innover auprès des coureurs et des organisateurs de course en lançant récemment son nouveau service "Inscription en ligne".

En se rendant sur le site de la FFA www.athle.com, les coureurs peuvent désormais s'inscrire depuis chez eux à moindre frais, d'un simple clic. Effectif pour une partie des courses, ce nouveau service est ouvert à l'ensemble des courses à label FFA.

Alors rendez-vous sans plus tarder sur le site www.athle.com pour découvrir en direct l'"Inscription en ligne" !



+ rapide

+ souple

+ économique



Inscription en ligne
Un service édité par sport-up.fr

ORGANISATEURS! Bénéficiez de

- > Un service gratuit
- > Une simplification administrative et de secrétariat
- > Un vecteur de communication supplémentaire
- > Une formulaire d'inscription adapté à votre épreuve
- > La mise en ligne des résultats
- > Un espace "Actualité" pour vos communiqués de presse
- > Une inscription rapide
- > Une information complète
- > Un paiement sécurisé SSL par carte bancaire
- > Une confirmation d'inscription par email
- > Une consultation des résultats
- > Une réception par SMS de leur temps et classement

ORGANISATEURS! Proposez aux participants

www.athle.com

Fans d'athlé,
toutes les images
de votre sport favori
sont sur Athlé TV.
Evénements, portraits,
coulisses, clubs...
l'athlé s'invite
chez vous !



Organisateurs,
votre événement
mérite d'être diffusé...
Envoyez-nous vos
images et élargissez
votre audience !



www.athletv.com

Athlé TV / Direction de la Communication / Fédération Française d'Athlétisme
33 avenue Pierre de Coubertin - 75640 Paris Cedex 13

